

Gemeng **Feulen**



Elections complémentaires du 8 mai 2022

Consultation des listes électorales entre le 18 mars 2022 et le 25 mars 2022

Il est porté à la connaissance du public que les listes électorales pour les élections complémentaires du 8 mai 2022 ont été arrêtées définitivement en date du 18 mars 2022.

Les listes sont déposées à l'inspection du public au secrétariat communal et peuvent être consultées par les citoyens **pendant la période du 18 mars 2022 au 25 mars 2022 inclus.**

Les réclamations du chef d'inscription, de radiation ou d'omission indues doivent être portées devant la Cour administrative, conformément aux dispositions des articles 21 et suivants de la loi électorale modifiée du 18 février 2003.

Feulen, le 18 mars 2022

Le collège des bourgmestre et échevins,

le bourgmestre,

A stylized signature in blue ink, likely belonging to the Mayor of Feulen.

le secrétaire,

A stylized signature in blue ink, likely belonging to the Secretary of the Feulen College of Burgomaster and Aldermen.